

SESSION ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2008 À 20:00 HEURES :

À la session ordinaire tenue le 2 septembre 2008 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Sylvie Boucher, Patrick Langlois, Normand Galarneau, Donald Lachance et Valérie Roy. Monsieur le maire Fabien Morin étant absent, la conseillère Nathalie Bresse agit comme maire-suppléant.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorière est aussi présent.

Ouverture de la session ordinaire à 20:00 heures.

2008-09-169 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance régulière du 4 août 2008.

4. 1^{ère} période de questions

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

Aucune

6. Information au conseil et correspondance

La liste de correspondance pour le mois d'août 2008 est déposée par le directeur général.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions

7.1.1 Liste des comptes à payer.

7.1.2 Dépôt de la liste des chèques émis dans le mois.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter

8.1.1 Formation pour l'inspecteur municipal et l'adjoint;

8.1.2 Formation Nouvelle présentation de l'information financière en 2009;

8.1.3 Travaux de pavage rue Fontaine;

8.1.4 Commandites – Comité Loisirs de la MRC;

8.1.5 Dépôt de la politique des loisirs;

8.1.6 Autorisation de l'utilisation de l'espace publicitaire de la municipalité;

8.1.7 Transfert budgétaire;

8.1.8 Réparation des lumières de rues;

8.1.9 Demande à la C.P.T.A.Q. de Mme Colette Labrecque et M. Gaston Gourde;

8.1.10 Achat de gravier pour du rechargement de chemin.

9. 2^{ième} période de questions

10. Adoption des règlements

Aucun

11. Avis de motion à donner

11.1 Règlement sur l'imposition de droits aux exploitants de carrières et sablières.

12. Varia affaires nouvelles

13. 3ième période de questions

14. Levée de l'assemblée

15. Prochaine séance régulière : Lundi le 6 octobre 2008 à 20H00

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrick Langlois, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, le contenu de l'ordre du jour de la séance régulière du 2 septembre 2008 soit approuvé et adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-09-170 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Normand Galarneau, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, le procès verbal de la séance régulière du 4 août 2008 soit approuvé et adopté avec la modification suivante : que lors de l'adoption du règlement no.520, que soit inscrit que monsieur Normand Galarneau est contre le projet de règlement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 20H07) :

Stanley Boucher :

- Demande pourquoi M. Normand Galarneau est contre le projet de règlement ?
- Est-ce possible d'augmenter les heures pour la tenue de registre de 19H00 à 20H00 ou la faire le dimanche au lieu du lundi ?
- Est-ce que les Consultants SM ont déposé l'étude pour les réseaux d'égouts ?
- Quelle est la position de Sylvie Boucher concernant le règlement d'emprunt ?

Michèle Thériault : Pourquoi le conseil revient encore avec le même projet de règlement ?

Jacques Gourde :

- Est-ce que le Maire a voté pour le règlement d'emprunt ?
- Coin chemins Roberge et Boucher, il y a des déchets dans le fossé.

Michel Carbonneau : Quand le creusage des fossés va t-il se faire ?

Pierrette Hardy : Quel est le coût pour le congrès par personne (inscription, hébergement et autres).

Jacques Nadeau : Est-ce que le réservoir d'eau potable est accessible ?

FIN DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS À 20H30.

LISTE DE CORRESPONDANCE POUR LE MOIS DE : AOÛT 2008

- Société québécoise d'assainissement des eaux- Transfert de financement temporaire au financement permanent.

- Lettre du nouveau D.G. de la MRC
- Rapport de la saison – Équipe Sentinelle
- Confirmation du changement de Centre de réponse 9-1-1

2008-09-171 ^{7.1.1} **COMPTES À PAYER :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Valérie Roy, appuyé par le conseiller Patrick Langlois **ET RÉSOLU QUE**, la liste des comptes à payer en date du **31 août 2008** au montant de **60 539.92\$** soit approuvée et que le Directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{7.1.2} **DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS DANS LE MOIS :**

Dépôt de la liste des chèques émis entre le 1^{er} et 31 août 2008 par le Directeur général / secrétaire-trésorier au montant de **109 687.17\$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-09-172 ^{8.1.1} **FORMATION POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET L'ADJOINT :**

CONSIDÉRANT QU' il y a une politique pour la formation continue pour les employés de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 13 novembre 2008 à Sherbrooke, il y a une journée de formation sur «L'insalubrité des bâtiments-module 1(juridique)»;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE**, l'inspecteur municipal M. Guy Besner et l'adjoint M. Marc Bernier participent à cette journée de formation le 13 novembre 2008 à Sherbrooke et que le coût d'inscription au montant de 237.40\$ chacun soit payé par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-09-173 ^{8.1.2} **FORMATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

CONSIDÉRANT QU' il y a une politique pour la formation continue pour les employés de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet automne, il y a 3 journées de formation à Sherbrooke qui sont offertes par l'A.D.M.Q. (Association des directeurs municipaux du Québec) sur les nouvelles règles de la comptabilité municipale, la législation et la jurisprudence, ainsi qu'une journée de colloque régionale;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrick Langlois, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE**, le directeur général participe aux journées de formation et colloque offerts par l'A.D.M.Q. et que les coûts d'inscription soient payés par la municipalité. Le coût est de 160\$ par journée de formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-09-174 ^{8.1.3} **PAVAGE RUE FONTAINE :**

CONSIDÉRANT QUE le pavage du prolongement de la rue Fontaine doit être fait et payé par les résidents de la rue;

CONSIDÉRANT QUE sur la première partie de la rue Fontaine, l'asphalte est très détériorée;

CONSIDÉRANT QU' il serait avantageux de la refaire en même temps que le prolongement de la rue;

CONSIDÉRANT QUE la subvention de la députée pour l'amélioration du réseau routier au montant de 15 000\$ pourrait être affectée à cette rue;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE** la réfection du pavage existant de la rue Fontaine soit fait en même temps que le prolongement et que la subvention au montant de 15 000\$ soit appliquée à ces travaux et que la balance soit environ 5 000\$ soit pris à même le budget 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-09-175 ^{8.1.4} **COMMANDITES – COMITÉ LOISIRS DE LA MRC :**

CONSIDÉRANT QUE le Comité Loisirs de la MRC et le CSSS du Haut Saint-François veulent produire une première édition d'un répertoire qui présentera les infrastructures et les activités offertes en loisirs, sports et culture sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est évalué à 12,500\$, il y a une sollicitation pour avoir des partenaires financiers associés à ce projet;

CONSIDÉRANT QU' il y a quatre formules :

- Coup de pouce : 100\$
- Partenaire : 250\$
- Partenaire plus : 500\$
- Partenaire majeur : 1000\$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité d'Ascot Corner participe pour un montant de 250\$ avec la commandite « partenaire ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-09-176 ^{8.1.5} **DÉPÔT DE LA POLITIQUE DES LOISIRS :**

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs d'Ascot Corner a développé une politique des loisirs et un plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE cette politique a été présentée en atelier à tous les membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE**, le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la politique des Loisirs d'Ascot Corner tel que déposé par le comité et que celle-ci soit affichée à l'Hôtel de ville et qu'elle soit disponible aux citoyens qui en font la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-09-177 ^{8.1.6} **AUTORISATION DE L'UTILISATION DE L'ESPACE PUBLICITAIRE DE LA MUNICIPALITÉ :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner verse à chaque année une commandite au journal Le Haut Saint-François et que dans cette commandite un espace publicitaire est alloué gratuitement à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des Loisirs d'Ascot Corner doit publier les activités sportives et culturelles pour la prochaine saison;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, la Corporation des Loisirs d'Ascot Corner utilise l'espace publicitaire de la municipalité dans le journal Le Haut Saint-François pour publiciser la programmation des activités de cet automne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-09-178 ^{8.1.7} **TRANSFERT BUDGÉTAIRE :**

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation du budget 2008, une somme de 237,000\$ avait été allouée pour le remboursement futur d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt n'a pas eu lieu en 2008, cette somme doit être affectée à d'autres projets :

- Achat du tracteur	32 788.61\$
- Transport en commun	2 125.00\$
- Gravier pour le rechargement des chemins et location d'une pelle pour le creusage des fossés additionnelles	20 000.00\$
- Réfection du Centre communautaire	117 566.86\$
- Réfection des équipements des loisirs	31 903.40\$
- Piste cyclable rue Blouin	<u>30 000.00\$</u>
	234 383.87\$
- Enseigne Municipalité d'Ascot Corner	6 256.75\$
- Camionnette	18 896.80\$
- Auto Toyota	<u>16 084.16\$</u>
	41 237.71\$

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Valérie Roy, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, le conseil accepte et autorise le transfert budgétaire au montant de 234 383.87\$ à même la somme de 237 000.00\$ et 41 237.71\$ à même le surplus libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-09-179 ^{8.1.8} **RÉPARATION DES LUMIÈRES DE RUE :**

CONSIDÉRANT QUE depuis plus d'un an, il y a 5 lumières défectueuses appartenant à Hydro Sherbrooke ou Hydro Québec (litige entre les deux entreprises);

CONSIDÉRANT QU' il est très difficile de faire bouger les choses, nous suggérons de réparer nous même les lumières, afin que les citoyens

puissent avoir l'éclairage de rue et que la facture soit transférée à l'entreprise responsable;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrick Langlois, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, les lumières de rues soient réparées par notre entrepreneur et que la facture soit transférée à l'entreprise responsable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-09-180 ^{8.1.9} **DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. DE MME COLETTE LABRECQUE ET DE M. GASTON GOURDE :**

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour l'achat d'une partie de terrain (6.3 hectares) de monsieur Gérard Payeur pour faire l'élevage de chevaux Quarter Horse et également débiter la culture de cèdres;

CONSIDÉRANT QU' il ne contrevient à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance, appuyé par le conseiller Patrick Langlois **ET RÉSOLU QUE**, la Municipalité d'Ascot Corner est favorable au projet de Mme Colette Labrecque et M. Gaston Gourde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-09-181 ^{8.1.10} **ACHAT DE GRAVIER POUR DU RECHARGEMENT DE CHEMIN :**

CONSIDÉRANT QUE le chemin Cyr aurait besoin d'un rechargement de gravier;

CONSIDÉRANT QUE le coût le plus est de 8.89\$ la Tonne métrique plus taxe, chez Excavation Normand Bouchard;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrick Langlois, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE**, la Municipalité d'Ascot Corner achète 1000 tonnes métrique de gravier de la firme Excavation Normand Bouchard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 20H50) :

Jacques Nadeau : Est-ce que le fossé de la rue Fontaine va être fait avant le pavage d'asphalte ?

Jacques Gourde : La politique des loisirs est venue de où ?

Michel Carbonneau : La rue Fontaine est-ce seulement une inspection visuelle qui a été faite ?

M. Choquette : Concernant les soumissions pour le gravier et le dossier du ponceau chemin Cyr

Pierrette Hardy :

- Demande des explications sur la dette à long terme de \$ 624,000
- Demande qui a rencontré les députés et/ou les Ministres pour les subventions

Michèle Thériault :

- La MRC du Haut Saint-François se situe à quel endroit concernant la richesse foncière ?
- Quel est le revenu moyen des gens d'Ascot Corner ?

- Est-ce raisonnable de taxer les gens d'Ascot Corner encore plus ?

Stanley Boucher : Est-ce que la fondation de la rue Fontaine est correcte ?

FIN DE LA DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS À 21H20.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE DROITS AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIERES :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Valérie Roy qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un règlement concernant l'imposition de droits aux exploitants de carrières et sablières.

Selon l'article no. 445 du code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

3^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 21H29)

Michel Choquette :

- Est-ce qu'il va y avoir un mémoire de déposé à Poste Canada concernant la livraison du courrier ;
- Demande des informations concernant le règlement sur les tarifs des carrières et sablières.

Jacques Nadeau : Est-ce que Excavation Steve Leblanc est considéré comme une carrière ?

Pierrette Hardy

- C'est pour quand la niveleuse sur la rue Desruisseaux ;
- Est-ce possible d'avoir plus d'éclairage sur la rue Desruisseaux.

Michel Carbonneau : Est-ce qu'il y a une étude sur l'utilisation des parcs ?

Michel Choquette : Est-ce possible d'avoir avec l'ordre du jour, la liste des chèques et des comptes.

Michèle Thériault : Lorsque l'on change des lumières est-ce possible de changer pour rencontrer les normes de la pollution lumineuse.

FIN DE LA TROISIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS À 21H40.

2008-09-182 ^{14.} **LEVÉE DE LA SESSION :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, l'assemblée soit levée à 21H41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SESSION RÉGULIÈRE : LUNDI, LE 6 OCTOBRE 2008 À 20H00.

Dir. gén. et secr.-trés.

Maire- suppléant